Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 064-200064160-20260416-2026_A001-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT DES ÉCOLES DE LA RÉGION DE GARLIN

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, les membres du Comité syndical se sont réunis à Garlin sous la présidence de Mme Marie Christine MAILLOT.

Nombre de délégués	**22**
En exercice	22
Présents	24
Dont suppléants	6
Dont représentés	0
Votants	**22**
Dont pour	22
Dont contre	0
Dont abstention	0

Membres présents :
Mme BARBÉ Clémence (suppléante sans voix délibérative), M. BERNADET Mickael (suppléant), M. BOURGUINAT Pascal (suppléant), M. CAU-MIL Thierry, Mme CHAUVIN Nathalie (suppléante), Mme DESBARATS SALLES Séverine, Mme DUFRECHE Marie-Hélène, Mme DUPLANTIE Marie-Claude, Mme GARCIA Sarah, M. JEGOU Anthony, Mme KADENBACH Magali (suppléante sans voix délibérative), M. LEPELTIER Gilles, M. LESCOLLE Grégory, Mme LESPOURCI Mélanie, Mme LONG Sandrine (suppléante), Mme LORENZETTO MARTINEZ Stéphanie, Mme MAILLE Julie, Mme MAILLOT Marie-Christine (avec pouvoir de Mme LOPEZ), Mme MARQUIS Karelle, M. MONSÉGU Michel, Mme POUBLAN FAIXO Sandra, M. POUBLAN Pierre (Maire sans voix deliberative), Mme TANAY Yohanna, Mme UCHAN Samantha.

Etaient excusés :
Mme CLABERES Danièle (suppléée par M. BOURGUINAT), M. COUET-LANNES Patrick (pouvoir donné), M. LECHON Sébastien (suppléé par Mme CHAUVIN), Mme LOPEZ Inès (pouvoir donné), Mme RODRIGUES Catherine (suppléée par Mme LONG), Mme SECHET (suppléée par M. BERNADET).

Secrétaire de séance : M. JEGOU Anthony

N°2026 A001 : ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance est ouverte et présidée par le plus âgé des membres de l'Assemblée, Mme Marie-Claude DUPLANTIÉ, en vue de procéder à l'élection du Président.

Elle précise que :

- les dispositions du Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-7, sont transposables à l'élection du Président ;
- le/la Président(e) est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
- si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur JEGOU Anthony est désigné secrétaire de séance et Mesdames DUFRECHE Marie-Hélène et LESPOURCI Mélanie assesseurs de séance.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de la Présidente de séance et après en avoir largement délibéré,

PROCÈDE à l'élection du Président.

Deux candidats se présentent : Madame MAILLOT Marie-Christine et Monsieur MONSÉGU Michel.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et il est proclamé les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin
Nombre de bulletins : 22
À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 22
Majorité absolue : 12

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 064-200064160-20260416-2026_A001-DE

Ont obtenu :
– Mme MAILLOT : 15 voix
– M. MONSEGU : 7 voix

Mme MAILLOT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Présidente et a été immédiatement installée.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Mme MAILLOT Marie-Christine

